

**Compte Rendu de la Réunion Publique du Conseil Municipal de HAUTEFORT-SAINT AGNAN**  
**Le Lundi 22 juillet 2019 à 20H30, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville.**

**Membres présents :** Yves MOREAU, Jean Louis PUJOLS, Philippe MOUSSEAULT, Sylvette FORT, Danielle GRANDCOIN, Albert POUMEAUD, Nadine BINETRUY-MEYER, Sophie DELAGE, Sylvie LARUE.

**Absents/Procuration à :** Camille DUBOIS (Yves MOREAU) Nadine ELOI (Jean Louis PUJOLS), Cédric MADRONNET, David SAUTET, David CHABASSIER (Sylvette FORT), Élodie REBEYROL.

**Public :** Néant      **Secrétaire administrative :** Sandrine DELTEIL      **Secrétaire de séance :** Jean Louis PUJOLS.

Désignation du secrétaire de séance en la personne de Jean-Louis PUJOLS qui procède à la lecture des dernières délibérations. Ensuite, Mr Le Maire suit l'ordre du jour :

**1-Travaux en cours :**

- fauchages, élagages, arrosage et entretien des plantations, soutien aux associations, etc.
- Bibliothèque : mise en place du mobilier dans le nouveau local
- Groupe scolaire : préparation des nouvelles classes (peinture, mobilier, etc.)
- mise en place du nouveau photocopieur

**2-Places au Palio pour le BBD :** coût 1 500,00 €uros pour 4 places à l'année et 50 à disposition pour les associations. 2 votes contre et 1 abstention.

**3-Echoppe n°2 :** résiliation du bail à septembre 2019. Un projet de modifications est en étude.

**4-RPQS :** Rapport du Prix et de la Qualité du Service.

Jean-Louis PUJOLS présente ce rapport qui fait un point sur le service d'eau potable, délégué au SIAEP du Périgord Est et affirmé à VEOLIA, pour l'année 2018. Ce rapport est disponible en Mairie et sera déposé sur le Site Internet.

**5-France Service :** demande afin que notre Commune soit le siège d'un bureau de cette nouvelle organisation territoriale voulue par le Président de la République.

**6-Loyer de la Gendarmerie :**

Le nouveau loyer versé par l'Etat à notre Commune s'élèvera pour l'année à venir à 58 939,74 €uros. Il est rappelé que les engagements pris lors de la construction sont nettement atteints avec une échéance d'emprunts pour 2019 de 44 296,39 €uros.

**7-Demande de location :** un local à l'Ancienne Gendarmerie est demandé pour créer une activité d'aide à la personne. Le loyer mensuel sera de 150,00 €uros avec 30,00 €uros de charges.

**8-Composition du Conseil Communautaire :** cette modification est nécessaire suite à la création d'une nouvelle Commune et du départ d'une (Coly). Le choix s'est fait sur 63 sièges avec 13 pour Terrasson, 3 pour Le Lardin, 2 pour Thenon et Hautefort et 10 autres Commune et 1 pour les autres.

**9-Programmation des Projets communaux : aides du Département.**

Projet	Montant	Commune	Etat	Région	Département
Aile Est Hôtel Dieu	670 000,00	134 000,00	301 500,00	134 000,00	100 500,00
Traverse-ferme 1	197 205,33	88 044,33	30 000,00		59 161,00
Traverse-ferme 2	253 694,60	143 694,60	50 000,00		60 000,00
Aménagement bourg	80 900,00	36 455,00	20 175,00		24 270,00

**10-Baptême des voies communales :** une modification est nécessaire pour le Chemin de Chez Pinet situé aux Charreaux qui portera le nom de Chemin du Maine des Bos.

**11-Personnel Communal :** deux contrats CAE sont à renouveler.

**12-DIVERS :**

-lettre du Président du Conseil Départemental nous indiquant la création d'une enveloppe financière pour des projets proposés par des citoyens. Un projet pourrait être préparé dans ce cadre.

-lettre de l'Echo du Centre : demande rejetée.

**13-Les Adjointes :**

<Jean Louis PUJOLS : un point sur les différents dossier dont il a pris la charge dont les Petites Cités de Caractère pour lequel une réunion doit être organisée prochainement, le jury départemental des Villes et Villages Fleuris qui doit passer le 9 août, les Maisons fleuries reçoivent un nouveau succès avec près de 50 inscrits.

<Philippe MOUSSEAULT : le Groupe Scolaire est en préparation de la rentrée avec quelques travaux et un nettoyage complet.

<Sylvette FORT :

-Mise en place du Chemin de Photos

-Jeux Inter villages : aura lieu le 7 septembre au Stade Bastard, les dons seront faits au profit de Camille.

La séance est levée à 22h35.